



Fonds Maribel Social du Secteur Socioculturel
des Communautés Française et Germanophone
et de la Région Wallonne

Apef ASBL · Square Sainctelette 13-15 · 1000 Bruxelles

✉ maribel32902@apefasbl.org

☎ 02/227.61.54

Concerne : Augmentation du plafond de la subvention pour l'année 2023

Bruxelles, le 21 février 2023

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Comité de Gestion a décidé d'augmenter le plafond de la subvention du Fonds de 2% à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le plafond annuel de la subvention passe donc de 42.978€ par ETP en 2022 à 43.837€ par ETP en 2023.

L'avance du 1^{er} trimestre 2023 a été versée à raison de 95% de 42 978€. (Plafond 2022)

La différence avec la nouvelle augmentation vous sera versée dans le courant du mois de mars 2023.

Les avances du 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2023 seront versées à raison de 95% de 43 837€. (Plafond 2023)

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Présidente
Julie MARTELANGE

Vice-Présidente
Farah ISMAÏLI